



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 23 mai 2012  
Avis n° 2012-7**

Avis sur le plan de gestion 2012-2017 de la Réserve Naturelle Régionale Côte de Bois-en-Val  
(Ardennes)

Vu le dossier "Réserve Naturelle Régionale Côte de Bois-en-Val, Plan de gestion 2012-2017",  
Vu les éléments scientifiques apportés par les membres du CSRPN consultés,  
Après délibération lors de la séance du 23 mai 2012,  
Sur présentation de monsieur BIZOT A., rapporteur,

**Article 1 :**

Le CSRPN émet un avis favorable sur le contenu du projet de plan de gestion 2012-2017 de la Réserve Naturelle Régionale "Côte de Bois-en-Val" daté d'avril 2012, incluant les recommandations qui figurent dans l'article 2.

**Article 2 :**

Le CSRPN assortit cet avis favorable des recommandations suivantes :

- Le CSRPN demande que les îlots de Pin noir (*Pinus nigra*) qui subsistent sur le site, soient coupés et les bois évacués afin d'éliminer définitivement l'ensemencement provoqué par ces arbres matures, notamment sur les ourlets mésophiles du *Trifolium medii*. Les quelques arbres morts gardés sur pieds pourront favoriser l'entomofaune xylophage ;
- Sur le talus nord de la mare principale il convient de veiller au maintien d'une végétation herbacée des ambiances fraîches (*Dryopteris affinis*, *Asplenium scolopendrium*) qui, compte tenu d'une strate arbustive déjà bien représentée par la présence du Frêne, l'Erable sycomore, le Tilleul à grandes feuilles, le Hêtre et le Charme, semble pouvoir évoluer vers le *Phyllitido scolopendri - Aceretum pseudoplatani*. ;
- Le CSRPN préconise qu'un courrier soit adressé aux différents établissements scolaires de la communauté de communes pour les informer du règlement de la réserve (absence de prélèvements sur les matériels organiques et géologiques, respect strict des sentiers balisés...) et que les visites de groupe puissent être organisées et/ou encadrées ;
- Le CSRPN recommande que les possibilités de connexion du site, favorables à la biodiversité, soient examinées.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 06 SEP. 2012

Le président du CSRPN

Daniel YON